

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

GUILLEMOT BROTHERS LTD LIMITED personne morale liée à Christian GUILLEMOT, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : UBISOFT ENTERTAINMENT

LEI : 969500I7C8V1LBIMSM05

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 19 mars 2021

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Avenant aux contrats à terme prépayés initialement conclus le 20 mars 2018

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Contrats financiers sur actions UBISOFT ENTERTAINMENT

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000054470

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 66.0000 Euro

VOLUME : 3 030 303.0000

INFORMATIONS AGREGES

PRIX : 66.0000 Euro

VOLUME : 3 030 303.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 24 mars 2021

COMMENTAIRES :

Par des avenants conclus en date du 19 mars 2021, les termes et conditions de deux contrats financiers conclus avec CACIB en

date initiale du 20 mars 2018 pour financer la quasi-intégralité de l'acquisition de 3 030 303 actions UBISOFT ENTERTAINMENT à un prix unitaire de 66 euros, i.e. (i) un contrat à terme prépayé portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à dénouement soit physique soit monétaire au choix de Guillemot Brothers Ltd (anciennement Guillemot Brothers SE), et (ii) un contrat à terme prépayé portant sur 606 061 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à dénouement soit physique soit monétaire au choix de Guillemot Brothers Ltd, comportant une protection en cas de baisse de l'action UBISOFT ENTERTAINMENT (prix plancher), assurant la couverture de ce financement, moyennant l'octroi à CACIB d'une partie de la hausse de l'action UBISOFT ENTERTAINMENT (prix plafond), ont été modifiés (concernant la conclusion desdits contrats cf. document AMF n°2018DD542777).

Dans ce cadre, ces contrats (tels que modifiés) sont dénouables à maturité désormais étendue en mars 2024 ou, à l'initiative de Guillemot Brothers Ltd, par anticipation.

En garantie de ses obligations au titre des contrats à terme prépayés (tels que modifiés), Guillemot Brothers Ltd a nanti 3 030 303 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au profit de CACIB.

Pendant toute la durée des contrats susvisés, Guillemot Brothers Ltd consent à CACIB le droit d'utiliser ou d'aliéner les titres UBISOFT ENTERTAINMENT nantis (selon certaines conditions).

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."